

Boîte à Outils

MESURES ET DISPOSITITFS EXCEPTIONNELS POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES FACE AUX CONSEQUENCES DE LA CRISE CORONAVIRUS



FINANCEMENT - AIDES FINANCIERES



Dispositifs exceptionnels pour faciliter l'accès aux crédits et résoudre les tensions de trésorerie (publics ou privés)

LES DISPOSITIFS REGIONAUX











DISPOSITIFS REGIONAUX

Le président de l'association Régions de France a annoncé mardi soir la <u>mobilisation de 250M€ pour</u> <u>abonder le fonds de solidarité</u> (cf. supra) mis en place par l'Etat. Outre cette mobilisation, **des dispositifs** sont mis en œuvre au niveau de chaque région :

Hauts de France

Afin d'aider les artisans, commerçants et entreprises, la Région Hauts-de-France mobilise 50 M€ pour renforcer la trésorerie des entreprises (30 M€ pour alimenter les aides directes régionales et 20 M€ de capacités supplémentaires pour les prêts Bpi). La région a également doublé ses capacités de garanties afin de favoriser l'octroi de prêts par les banques (afin de garantir 230 M€ de prêts sur la période). Plus d'informations sur le site web de la région.

→ N° de téléphone dédié aux entreprises en difficultés : 03 74 27 00 27

Normandie

La région Normandie a annoncé le redéploiement d'une partie du budget régional en soutien à l'économie et la suspension des remboursements des prêts accordés aux entreprises. Un outil dédié aux artisans et commerçants est à l'étude. La région a optimisé les outils financiers existants en lien avec Bpi : garantie portée à 80% et gratuite pour tous les nouveaux prêts, mise en place d'un prêt de trésorerie avec un an de différé.

→ N° de téléphone dédié aux entreprises en difficultés : 02 35 52 22 00

Ile de France

La région a annoncé un plan d'urgence pour les PME :

- Délais de paiement réduits à moins de 30 jours,
- 700 M€ de nouveaux prêts bancaires garantis par Bpifrance (capacité totale portée à 1 Mds) à 80% jusqu'à 6M€ sur 7 ans.
- Elargissement du dispositif Back'up Prévention (prêt Bpi couplé à un prêt bancaire de 35 à 400 k€) à toutes les PME qui anticipent une chute d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires et bonification du taux d'intérêt (porté à 0% contre 3,8% aujourd'hui)
- Pack relocalisation avec soutien aux filières qui souhaiteraient rapatrier tout ou partie de leur activité (accompagnement personnalisé, appui à la recherche de sites en Île-de-France, assistance au recrutement, mobilisation de financements via les aides régionales PM'up et Innov'up).
- Annulation des pénalités pour les fournisseurs en cas de défaillance

Par ailleurs, la Région **apporte un soutien aux professionnels de la culture** avec un fonds d'urgence de 10 M€ pour le spectacle vivant, dont les modalités seront précisées avec les professionnels du secteur.

Plus d'infos sur le <u>site web de la région</u>.

Grand Est

La Région a déployé un fonds de 25 M€ pour mettre à disposition des entreprises en difficulté un prêt rebond. Un pacte de relocalisation est également prévu pour accompagner les entreprises qui souhaitent rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement. D'autre part, en lien avec Bpifrance, la garantie des nouveaux prêts bancaires peut être portée à 90%.

Plus d'infos sur le site web de la région.

Adresse email unique de contact pour les entreprises : ge.pole3e@direccte.gouv.fr













Bretagne

La Région a mis en place les dispositifs suivants :

- Facilitation de l'accès au crédit bancaire en mobilisant le fonds de garantie région/Bpi
- Possibilité de geler et de revoir l'échéancier des remboursements d'avances remboursables régionales
- Annulation des pénalités de retard pour les entreprises qui bénéficient de la commande publique
- Accompagnement à la relocalisation
- Maintien/ajustement des appuis financier aux autocaristes, aux organismes de formation, de tourisme et aux structures culturelles, sportives en cas d'annulation d'évènement.

Plus d'infos sur le <u>site web de la région</u>.

Pays de la Loire

La Région a annoncé un plan d'urgence pour les entreprises à hauteur de 50M€, via les dispositifs suivants :

- 25 M€ disponibles à travers les dispositifs régionaux déjà existants (conseil, prêt, garantie).
- 25 M€ de crédits supplémentaires, dont 2 M€ réservés au secteur associatif, culturel et sportif, dans le cadre d'un plan d'urgence.
- Annulation des pénalités de retard pour les entreprises qui bénéficient de la commande publique

Plus d'infos sur le <u>site web de la région</u>.

→ N° de téléphone dédié aux entreprises en difficultés : 0 800 100 200

Centre Val de Loire

La région a mis en place les actions suivantes afin de soutenir l'économie :

- Doublement du fonds de prévention pour les entreprises en difficulté à 2M€
- Augmentation du plafond pour les garanties de prêts bancaires octroyées par Bpi à 80% et facilitation de l'accès à ce fonds
- Simplification de l'accès au prêt croissance TPE
- Accélération du paiement pour les fournisseurs et prestataires de la région

Des actions sont par ailleurs prévues pour les secteurs du tourisme, de la formation, de la culture et du sport : maintien du soutien en cas d'évènements annulés, accélération du versement des subventions, allongement de la période pour le cachet des intermittent...)

Pour plus d'infos, consulter le communiqué de presse dédié et le site web de la région.

Bourgogne Franche Comté

La Région a annoncé l'injection de 80 M€ pour soutenir les entreprises afin de pallier les problèmes de trésorerie, cela au travers de trois dispositifs : la garantie, le prêt rebond et le différé de remboursement. En outre, la Région a annoncé :

- L'activation du plan de continuité total pour le paiement des entreprises
- L'annulation des pénalités de retard aux entreprises dans le cadre des marchés publics
- Un travail en cours sur des mesures d'aides à la relocalisation.

Plus d'informations sur le site web de la région.

 \rightarrow N° de téléphone dédié aux entreprises en difficultés : 03 80 76 29 38











Nouvelle Aquitaine

La Région a annoncé la création d'un **fonds de rebond de 50 M€ pour les entreprises**, dont 20 M€ dédiés au fonds de solidarité créé par l'Etat. En outre, il est prévu :

- Un fonds de soutien régional de **5 M€ minimum pour les associations en subvention directe** (sport, culture, ESS)
- Une enveloppe de 10M€ supplémentaires pour abonder les prêts rebonds Bpi
- Une ligne budgétaire d'urgence de 15 M€ pour aider les entreprises non-éligibles aux prêts rebonds Bpi

Plus d'infos sur le site web de la région.

Occitanie

La Région a mis en place les dispositifs suivants :

- Maintien des paiements que la région doit aux entreprises, exécution des contrats en cours et absence de pénalités de retard pour les entreprises engagées dans des commandes publiques;
- Exonérations des loyers pour les entreprises hébergées dans les pépinières régionales ;
- Suspension de l'ensemble des remboursements des avances déjà accordées aux entreprises ;
- En partenariat avec la BPI, la région met en place une garantie à 80% pour les prêts de trésorerie pour les entreprises générant moins de 300 k€ de chiffre d'affaires et un prêt rebond à taux 0 pour les PME à partir d'un an d'existence.

Plus d'infos sur la page web de la région.

→ N° de téléphone dédié aux entreprises en difficultés : 0800 31 31 01 (numéro vert).

Paca

La région Paca prévoit des mesures essentiellement financières pour soutenir ses entreprises :

- La création d'un fonds de garantie abondé à 5 M€ par la région qui couvrira 80% des prêts de trésorerie accordés par les banques ;
- La mise en place d'un fonds d'urgence dédié aux secteurs très impactés (tourisme, culture, sport, PME industrielles en priorité) pour des prêts compris entre 20k€ et 50k€ avec un différé de 18 mois. Cet outil est destiné aux entreprises qui subiront une perte de chiffre d'affaires d'au moins 30 % sur deux mois à compter de la date de dépôt du dossier.
- La création d'un outil de prêt compris entre 3 et 10k€, dédié aux entreprises du secteur de l'artisanat de bouche et de la restauration.
- Enfin, la région pourrait mobiliser son Fonds d'investissement pour les entreprises régionales (FIER).

Un numéro vert sera bientôt mis en place, en attendant, rendez-vous sur la page web de la région

Les régions Corse, Auvergnes Rhône-Alpes et les Drom devraient annoncer des mesures dans les prochains jours.

Outre les dispositifs mis en œuvre par les régions, d'autres collectivités (métropoles, départements, etc.) peuvent déployer des outils de soutien aux entreprises, financiers ou non.

Les CCI et CMA peuvent également proposer des actions, n'hésitez pas à consulter leur site web.









